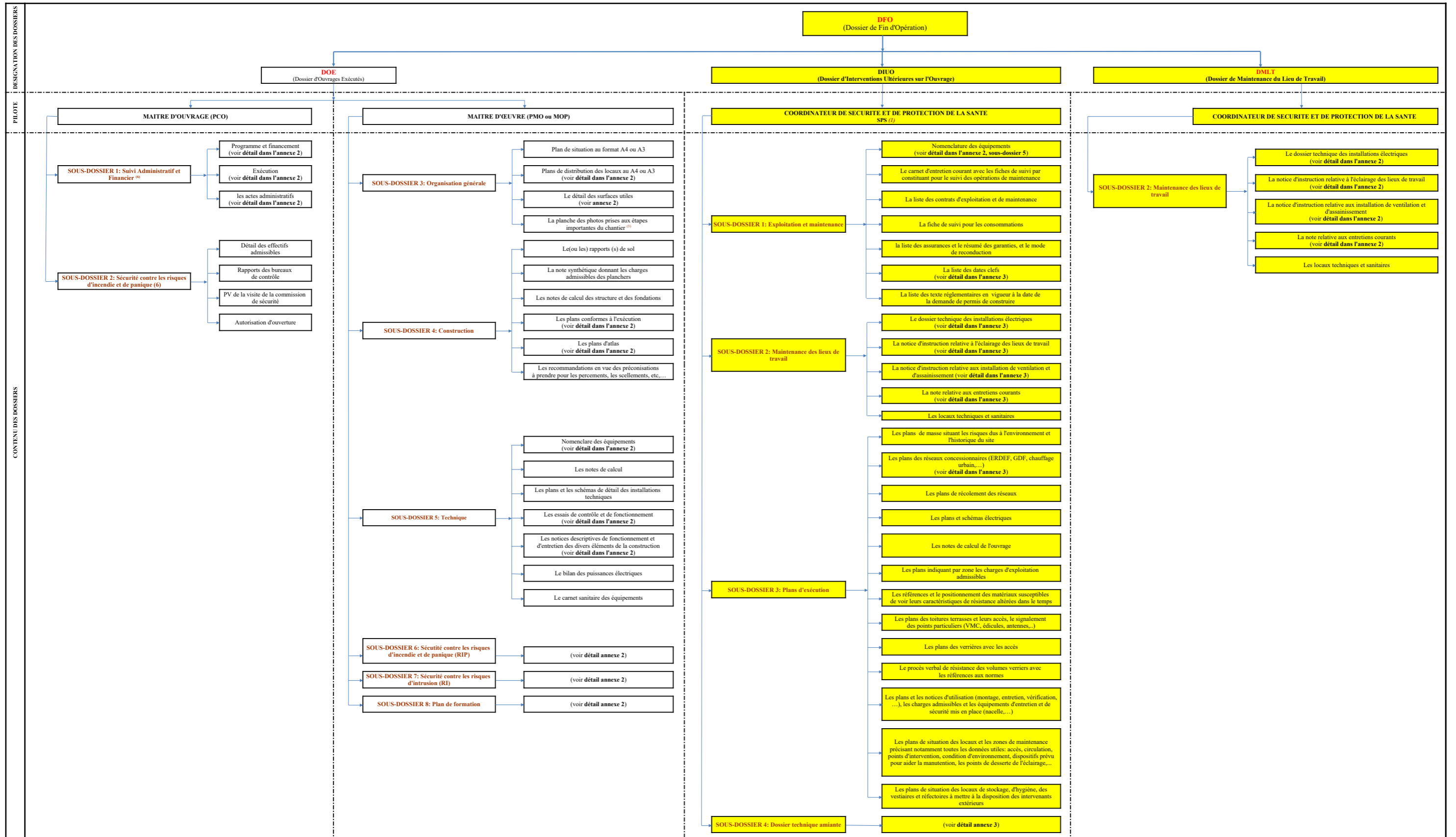


(2): Service Achats Infrastructure - SAI.

(3): les modalités de création d'un dossier dématérialisé seront précisées dans une note à paraître de la Division Gestion du Patrimoine (DivGp). Dans l'attente, les dossiers seront fournis conformément aux usages.

(4): pour les ERP ce dossier est nécessaire à la constitution du registre sécurité.



(6): ces deux sous-dossiers ne sont pas partie intégrante du DOE dans le sens du CCAG. Cependant, afin de simplifier le logiciel ci-dessus et en conséquence de faciliter la compréhension, ils sont nommés < DOE partie maître d'ouvrage >

(5): une note à paraître de la DIVGP précisera les modalités de création et de prise en compte de ces fichiers

(1): Pour les opérations ayant été réalisées sans coordinateur SPS, il appartient au conducteur d'opération d'attribuer la réalisation du DIUO soit au maître d'oeuvre soit à l'assistant conducteur d'opération.